Image not found or type unknown

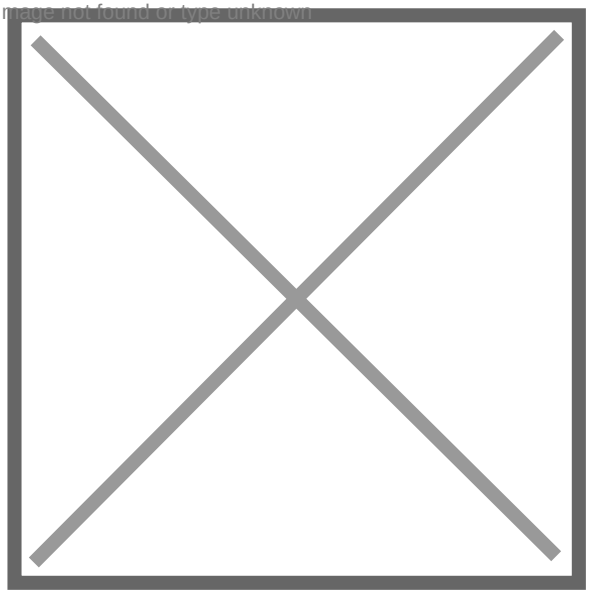

Pension alimentaire et congés annuels

Par **Grincheux**, le **05/04/2009** à **11:20**

Bonjour!
Divorcé depuis 1999,je verse une pension alimentaire à mon ex épouse tous les mois et ce même le mois de congé ou j'ai mes enfants (2) pendant un mois....
Je les ais en charge pendant un mois et je dois payer en plus (350e) ???
Je ne parle pas des petits congés divers où je les prend quelques jours,mais seulement du mois de congé annuel soit 30 jours pendant les quels ils sont à ma totale charge.
Merci de votre aide

Par **Marion2**, le **05/04/2009** à **16:57**

Bonjour,

C'est tout-à-fait normal, vous devez verser la pension tous les mois à votre ex-épouse, même lorsque vous avez vos enfants en vacances.

Relisez votre jugement.

Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés